

# ☆☆☆ FICHE TECHNIQUE ☆☆☆

# LE CHAPAPA'S

Tout nouveau, tout beau (construction mai 2005), **Le CHAPAPA'S** nous permet maintenant de couvrir tout le monde ! De type **DEUX MATS**, sans corniche, **COUPOLE RONDE**, toiles en **ABSIDE**, 11m de haut, 25m de diamètre, et 3m de hauteur d'entourage. Il pourra accueillir près de 500 personnes en configuration concert, avec quelques caravanes. Accolé au Chapibouff et à la Papamobile, c'est le trio d'enfer, manque plus qu'une bonne programmation la dessus et le tour est joué !

**Le CHAPAPA'S** peut bien entendu être installé seul pour toutes vos occasions réceptions, programmation extra muros, résidences, festivals, forum...

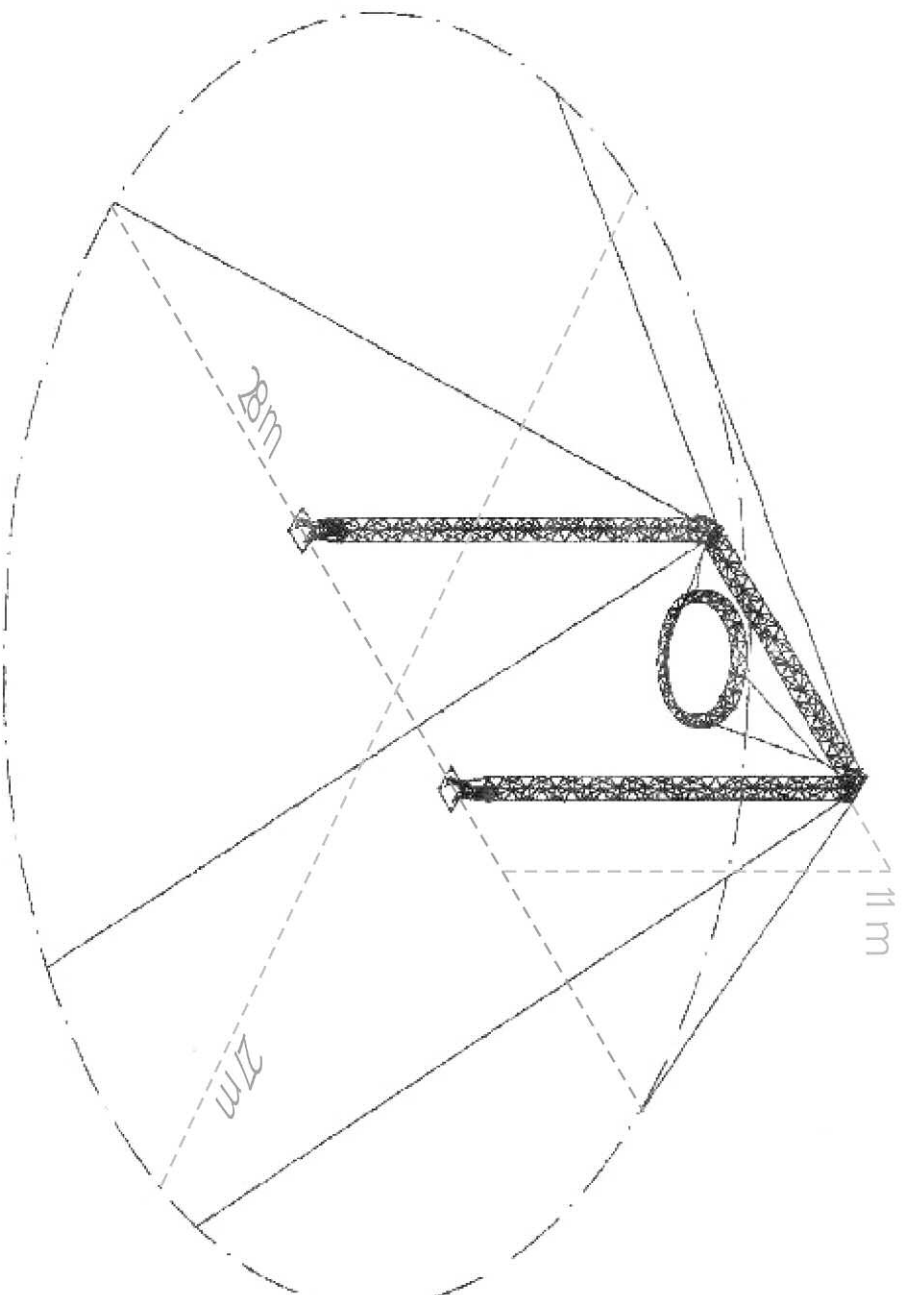
Des infos sur **Le CHAPAPA'S** et les autres **PRESTA PAPA'S** sur [www.prestapapas.com](http://www.prestapapas.com), des devis au 02 35 19 00 38

## Spécifications basiques

Le terrain d'installation doit être exempt de toute canalisation de fluide sur une profondeur de 1m, être stable, plat (pente maximum 1%), et de dimensions minima 30m de diamètre.

Pour l'installation nous venons avec une équipe de 4 monteurs, charge à vous de nous mettre à disposition 4 autres personnes.



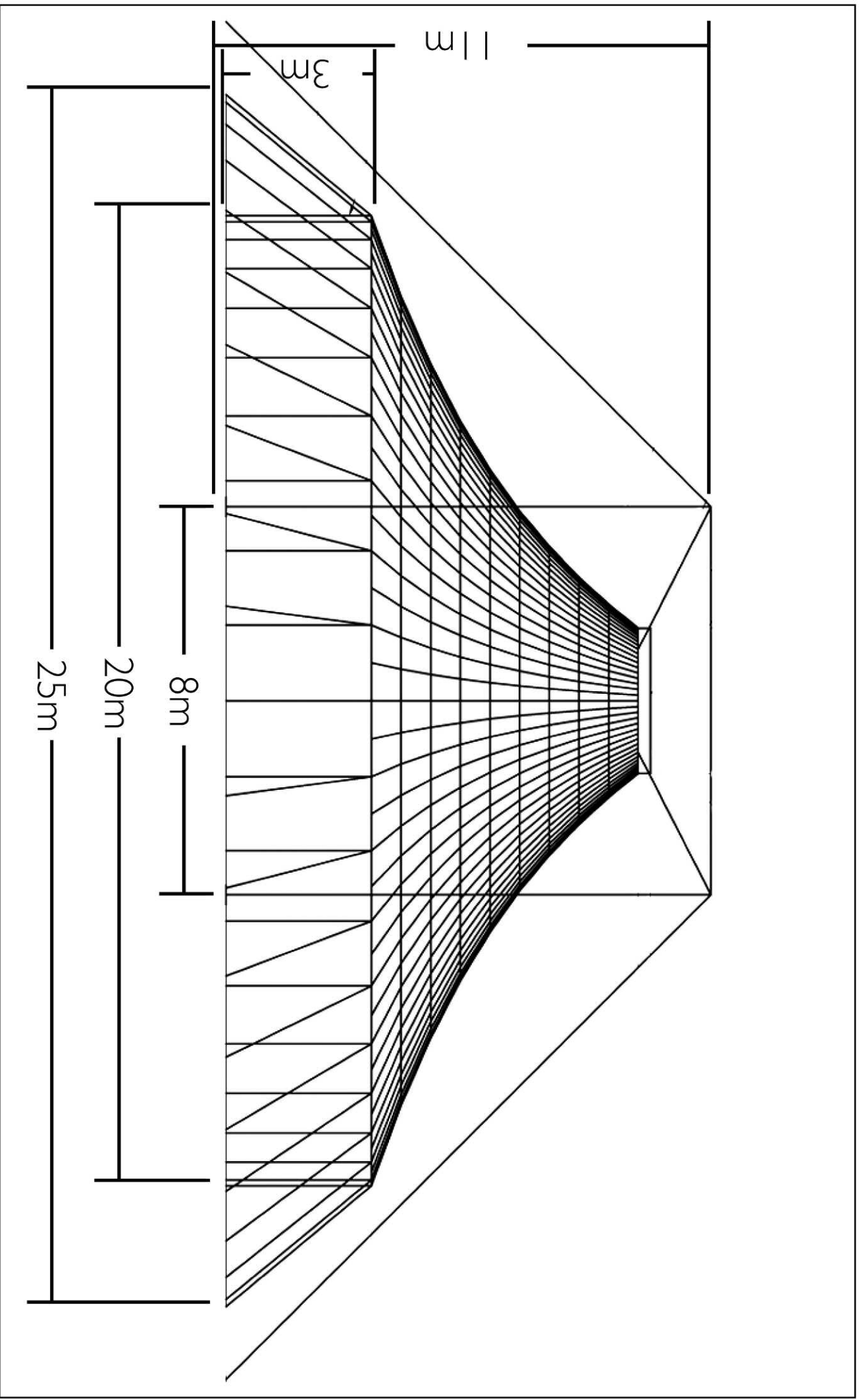


Le Chapapapá's  
Papa's Production  
02 35 19 00 38  
www.prestapapapas.com

Chapiteau N°76-40  
Registre de sécurité en Préfecture de Seine Maritime

Ech. : 1/200°

ENCOMBREMMENT

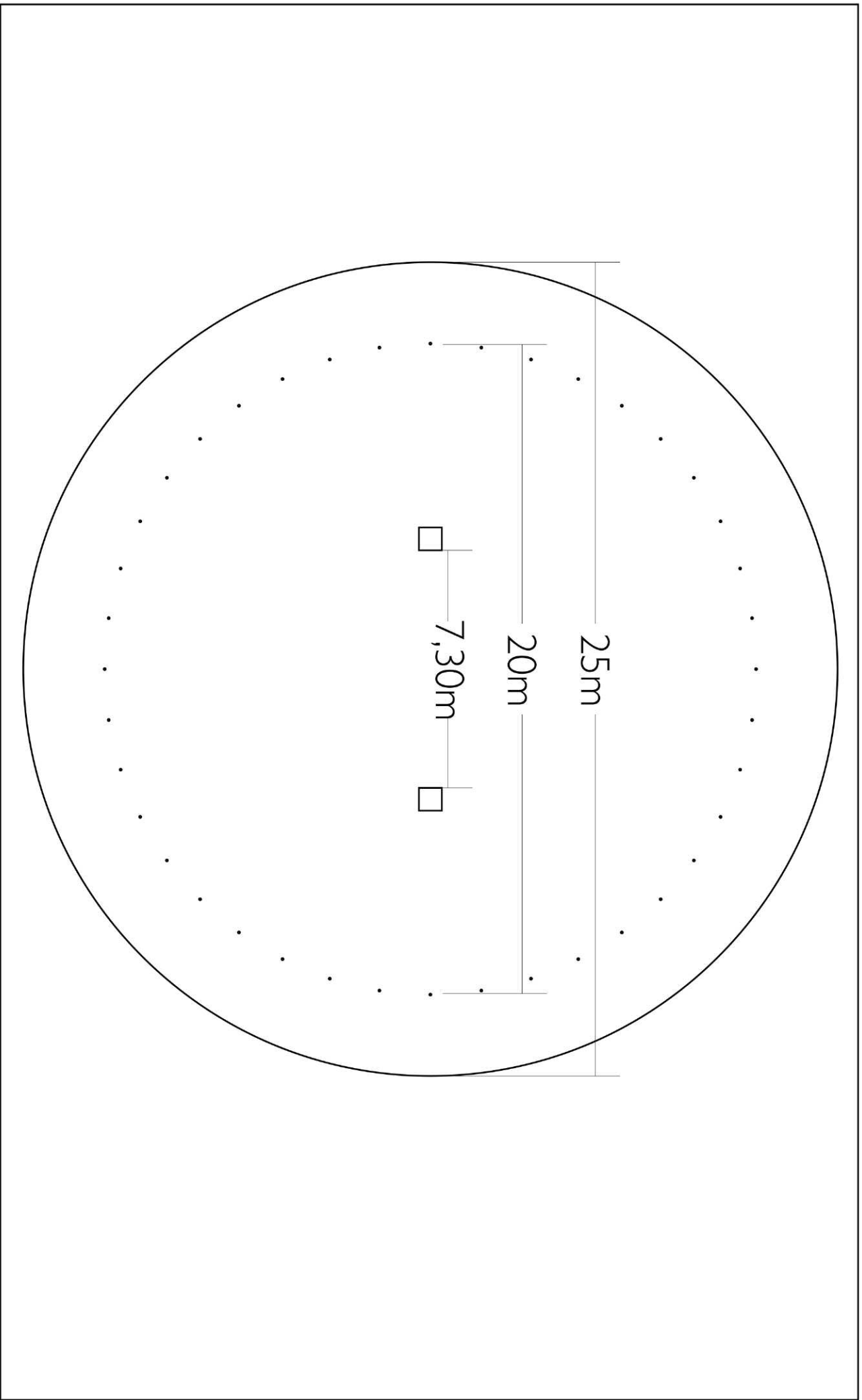


Le Chapapapà's  
Papa's Production  
02 35 19 00 38  
www.prestapapapas.com

Chapiteau N°76-40  
Registre de sécurité en Préfecture de Seine Maritime

Ech. : 1/100°

COUPE



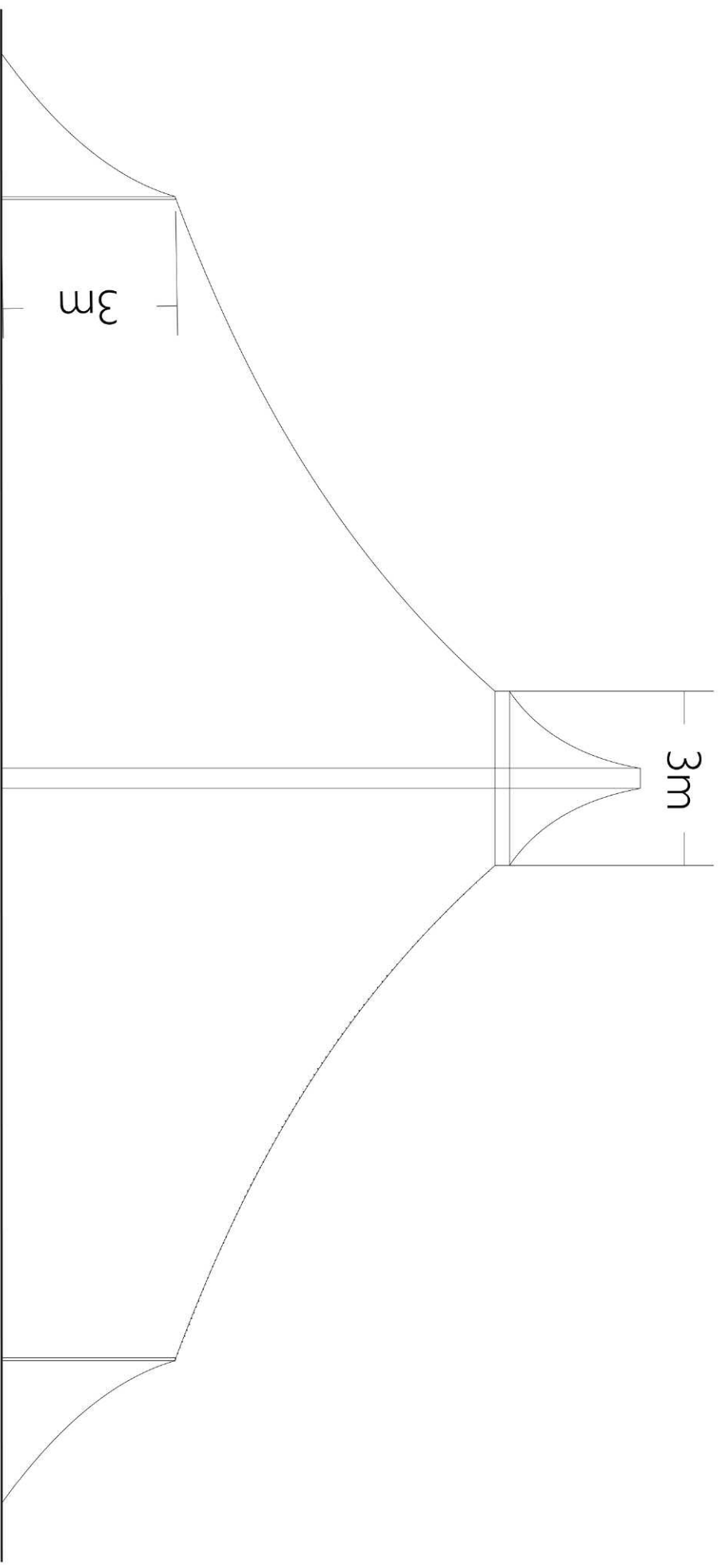
Le Chappapa's  
Papa's Production  
02 35 19 00 38  
www.prestapappas.com

Chapiteau N°76-40  
Registre de sécurité en Préfecture de Seine Maritime

Ech. : 1/150°

# PLAN INTERIEUR

Festival de cirque - BOLBEC - 14 et 15 avril 2006

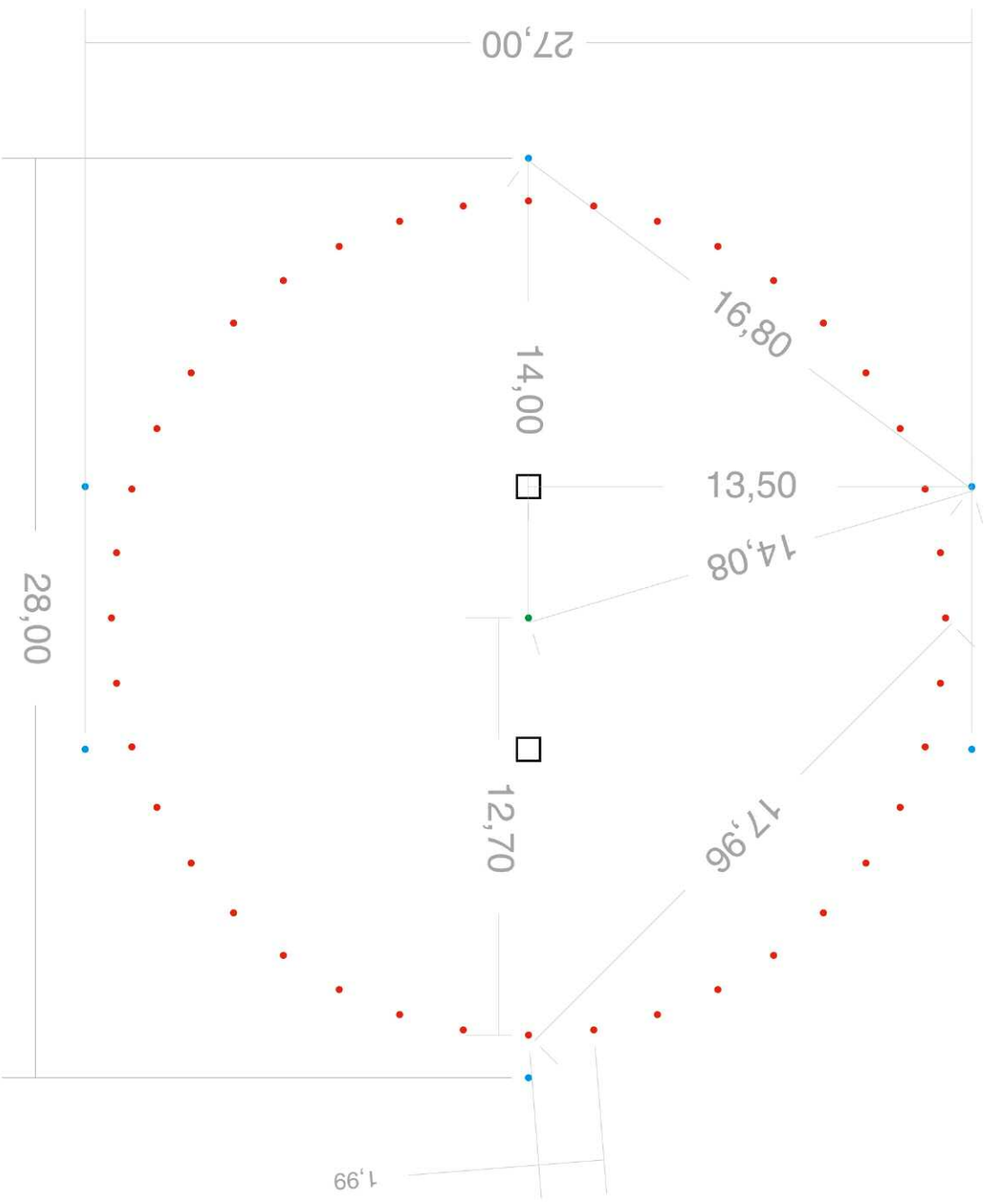


Le Chapapapás  
Papás Production  
02 35 19 00 38  
www.prestapapapas.com

Chapiteau N°76-40  
Registre de sécurité en Préfecture de Seine Maritime

Ech. : 1/100°

COUPE INTERIEURE



Le Chappapa's  
 Papa's Production  
 02 35 19 00 38  
 www.prestapapas.com

Chapiteau N°76-40  
 Registre de sécurité en Préfecture de Seine Maritime

Ech. : 1/200°

# PLAN DE PINCES

**BUREAU DE VÉRIFICATION  
DES CHAPITEAUX  
TENTES ET STRUCTURES**

Centralisation Nationale  
( Arrêté du 23.01.85 - CTS 4

Manoir du Laurier

59660 MERVILLE

Tél : 03 28 48 39 39

Fax : 03 28 49 67 62

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE SÉCURITÉ N° 76.40**

VIGNETTES : 76.40

DATE DE VALIDITÉ DE L'EXTRAIT JUSQUE :  
**06/04/2011**

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 25/05/2005  
PAR LA PRÉFECTURE : SEINE MARITIME

**ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

VENT : 100 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : PAPA'S PRODUCTION - M NACRY

Tél : 02.35.19.00.38/06,72,9

ADRESSE : 83 RUE DE TOURNEVILLE

PARC HAUSER

Fax : 02.35.21.07.09

VILLE : 76600 LE HAVRE

**caractéristiques de l'établissement**

TYPE : **CHAPITEAU**

COLORIS : MAUVES

DECORATIONS ROSES

Montage en Rond:

SURFACE MAXI : **Diamètre : 20 = 314 M<sup>2</sup>**

CLASSEMENT AU FEU :

**M2**

FABRICANT : CHAPI-TECH

PROCÈS VERBAL N° 11536L

DÉLIVRÉ LE : 15/01/2003

PAR : IFTH

**CONTRÔLES**

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :

**BVCTS**

**06/04/2009**

**06/04/2011**

(1) - INSTAL. ELECT :

(2) - GRADINS :

(2) - CHAUFFAGE :

(2) - EXTINCTEURS :

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

**PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :**

NOM : ..... RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES : .....

EFFECTIF DU PUBLIC RECU : .....



LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1mois avant la date d'ouverture au public

Le Président Directeur Général  
J. MERVIL

